



Prêt action logement

Par Toto7676

Bonjour,

Je me permet de poser une question car je trouve certaines réponses sur le net contradictoires.

En effet j'aurais aimé savoir si toutes les entreprises privées de plus de 50 salariés sont obligées de cotiser à la peec et ainsi faire bénéficier leurs employes au prêt action logement?

Je sais qu'après il y a des critères de revenus et certaines conditions pour l obtenir et que l entreprise peut prioriser certains criteres.

Mais ma question est surtout est ce que mon entreprise dans ces conditions la, et obligé de faire bénéficier son employé de cette aide? Peut elle me dire qu'elle ne le fait pas?

En vous remerciant pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez lire ce lien officiel :

[url=https://www.anil.org/pre-1-logement/]https://www.anil.org/pre-1-logement[/url]

Par Toto7676

Merci beaucoup pour votre réponse